

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire de la commune de Grangettes

Assemblée du 14 décembre 2020

Président : Cédric Humair, Vice-Syndic

Secrétaire : Jocelyne Morard

Présents : 13 personnes

Votants : 12 personnes

Scrutateur : **M. Jacques Python**

Le Vice-Syndic, M. Cédric Humair ouvre l'assemblée à 20.00 heures en saluant tous les citoyens présents. Il informe que M. Le Syndic, Christophe Menétrey, est absent pour des raisons liées au COVID. Pour cette raison, M. Cédric Humair va présider l'assemblée annuelle de ce soir. Il excuse également M. Jean-Marc Menoud et Mme Sylviane Menoud.

M. Le Vice-Syndic nomme M. Jaques Python comme scrutateur.

M. Le Vice-Syndic informe les personnes présentes qu'un plan de protection a été mis en place pour cette assemblée, lequel a été approuvé par la Préfecture de la Glâne. Il se peut notamment que des agents de police interviennent au cours de cette assemblée pour effectuer les contrôles adéquats.

En conformité avec l'art. 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, **M. Cédric Humair** informe que l'assemblée sera enregistrée ceci afin de faciliter la rédaction du PV.

M. Le Vice-Syndic demande s'il y a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour de l'assemblée. Aucune remarque n'est faite. **M. Le Vice-Syndic** rappelle le tractanda de l'assemblée qui est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée communale du 21 septembre 2020. (Publié sur le site internet www.grangettes-pres-romont.ch et disponible au Secrétariat communal dix jours avant l'assemblée, il ne sera pas lu)
2. Budget 2021
 - 2.1 Budget de fonctionnement
 - 2.1.1 Rapport de la commission financière – approbation
 - 2.2 Budget des investissements
 - 2.2.1 Rapport de la commission financière – approbation
3. Approbation des nouveaux statuts de l'AMBG

(Publiés sur le site internet www.grangettes-pres-romont.ch et disponible au Secrétariat communal dix jours avant l'assemblée)

4. Approbation des nouveaux statuts du SLPP

(Publiés sur le site internet www.grangettes-pres-romont.ch et disponible au Secrétariat communal dix jours avant l'assemblée)

5. Divers

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 21 SEPTEMBRE 2020

Le procès-verbal a été publié sur le site internet de la Commune. Ce dernier était également disponible pour consultation au secrétariat communal. **M. Le Vice-Syndic** demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal. Comme ce n'est pas le cas, il invite celles et ceux qui l'approuvent de bien vouloir s'exprimer par main levée.

➤ **RESULTAT DU VOTE : LE PROCES-VERBAL EST ACCEPTE A L'UNANIMITE, SOIT PAR 12 VOIX**

Cédric Humair remercie Jocelyne Morard pour la rédaction de ce procès-verbal.

2. BUDGET 2019

2.1 Budget de fonctionnement

M. Le Vice-Syndic donne lecture du budget de fonctionnement 2021. Il donne quelques précisions quant au résultat projeté.

L'augmentation du taux d'imposition a été pris en compte pour l'exercice 2021 mais le Conseil communal se veut prudent notamment en raison de la période que l'on vit actuellement. Les contribuables de notre commune, tout du moins une partie, sera impactée sur leurs revenus. Ceci engendra inévitablement un manque dans les rentrées fiscales.

En accord avec la commission financière, le Conseil communal a évalué les coûts pour la mise en place du nouveau plan comptable MCH2. Pour le programme informatique et les coûts de fiduciaire, un montant de Fr. 10'000.- a été budgétisé en plus.

Tous ces points évoqués expliquent l'excédent de charges de CHF 3'682.70.

Montant total des charges : CHF 698'815.50

Montant total des revenus : CHF 695'132.80

Aucune question n'est formulée à propos du budget de fonctionnement. **M. Le Vice-Syndic** passe alors la parole à Mme Marie-Eve Kappler, Présidente de la Commission financière.

2.1.1 Rapport de la Commission financière

Mme Marie-Eve Kappler déclare que la Commission financière s'est réunie le 11 novembre 2020 pour examiner le budget 2021 de la Commune. La séance s'est déroulée en présence de Mme Jocelyne Morard, caissière, de M. Christophe Menétrey, Syndic et de M. Willy Gobet, membre de la Commission financière.

Dans l'analyse du budget de fonctionnement, la Commission financière a reçu toutes les réponses claires à leurs questions. Il a été suggéré d'augmenter les frais de deux postes liés au changement du modèle comptable harmonisé des finances communales (MCH2) et de mise à jour du programme informatique BDI.

La commission financière propose à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement tel qu'il a été présenté.

- RESULTAT DU VOTE : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT EST ACCEPTE A L'UNANIMITE, SOIT PAR 12 VOIX

2.2 Budget des investissements

M. Cédric Humair donne lecture du budget d'investissements 2021. Il explique que la réfection du Chemin des Planches a été faite cet automne, tout comme le marquage de la signalisation qui a également été réalisé cette année. Pour ce qui est du solde des investissements, il s'agit de reports.

Montant total des charges : Fr. 327'651.63

Aucune question n'est formulée à propos du budget d'investissements. **M. Le Vice-Syndic** passe la parole à Mme Marie-Eve Kappler.

2.2.1 Rapport de la Commission financière

Le budget d'investissement 2021 est majoritairement composé de reports. Le crédit de Fr. 50'000.- a été retiré étant donné que les travaux ont été exécutés.

La Commission financière soutien le Conseil communal dans ses projets et propose à l'assemblée d'approuver ce budget d'investissements.

Elle remercie également Mme Morard et le Conseil communal pour leur excellent travail.

M. Le Vice-Syndic remercie la commission financière pour son rapport et procède au vote.

- RESULTAT DU VOTE : LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS EST ACCEPTE A L'UNANIMITE, SOIT PAR 12 VOIX

3. APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'ABMG

M. Le Vice-Syndic passe la parole à M. Olivier Rey, conseiller communal en charge des affaires sociales.

M. Olivier Rey explique que l'ABMG adoptera les nouvelles normes MCH2 à partir du 01.01.2021. A cet effet, ils ont dû procéder à une modification de leurs statuts afin de répondre à la nouvelle législation sur les finances communales. L'ABMG a également profité de l'occasion pour les réviser entièrement.

Ces nouveaux statuts ne sont pas lus étant donné qu'ils sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Commune ainsi qu'au Secrétariat communal.

M. Olivier Rey recommande à l'assemblée d'approuver ces statuts tels qu'ils nous sont proposés.

Cet objet ne faisant l'objet d'aucune question, **M. le Vice-Syndic** propose dès lors à l'assemblée de passer au vote.

- RESULTAT DU VOTE : L'ASSEMBLEE ACCEPTE LA REVISION DES STATUTS DE L'ABMG A L'UNANIMITE SOIT PAR 12 VOIX.

4. APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SLPP

M. Cédric Humair donne la parole à M. Olivier Rey, conseiller communal en charge des affaires sociales.

M. Olivier Rey explique que le SLPP-GV a dû faire des adaptations dans ses statuts étant donné la mise en œuvre de la réforme du modèle comptable harmonisé (MCH2) qui entrera en vigueur à partir du 01.01.2021. Les modifications des statuts sont minimales, il s'agit de :

- La nomination d'une commission financière qui devra, dès son entrée en fonction, établir un règlement des finances.
- La mise en conformité du plan comptable à la norme MCH2
- L'acquisition par le SLPP-GV d'un nouveau logiciel comptable compatible avec MCH2.

Ces nouveaux statuts ne sont pas lus étant donné qu'ils sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Commune ainsi qu'au Secrétariat communal.

M. Olivier Rey recommande à l'assemblée d'approuver ces statuts tels qu'ils nous sont proposés.

Cet objet ne faisant l'objet d'aucune question, **M. le Vice-Syndic** propose dès lors à l'assemblée de passer au vote.

- **RESULTAT DU VOTE : L'ASSEMBLEE ACCEPTE LA REVISION DES STATUTS DU SLPP-GV A L'UNANIMITE SOIT PAR 12 VOIX.**

5. INFORMATION ET DIVERS

• DIVERS

1. Vote consultatif « projet de fusion »

M. Le Vice-Syndic expose le résultats du vote sur le « projet de fusion des Communes de Grangettes, Massonnens et Le Châtelard ».

❖ Résultat des votes :

	OUI	NON	ABSTENTIONS
GRANGETTES	45	33	4
LE CHÂTELARD	84	39	Ø
MASSONNENS	147	40	2

Les 3 communes ont répondu positivement à ce projet de fusion. Au vu du résultat, une séance avec la Secrétaire générale de l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF) aura lieu en début d'année 2021 afin de discuter de la mise en place d'un éventuel projet de fusion entre nos 3 communes.

Ce point ne soulève aucune question.

2. Elections communales - prochaine législature 2021-2026

M. Le Vice-Syndic informe les citoyens que le Conseil communal, dans sa composition actuelle, se représente en intégralité aux prochaines élections. Ces dernières auront lieu au début mars 2021.

3. Poste au concours – Conciergerie école de Grangettes

Au nom du Conseil communal, **M. Le Vice-Syndic** remercie chaleureusement Mme Marilyse Python d'avoir accepté de reprendre la conciergerie de l'école dès le 01.01.2021.

4. Noël des Aînés - repas

Au vu de la situation sanitaire actuelle, le traditionnel repas offert aux Aînés de notre commune ne pourra pas avoir lieu. Néanmoins, en lieu et place, un bon de CHF 25.-, à faire valoir dans les commerces de la commune, leur a été offert.

M. Le Vice-Syndic demande à Mme Coline Menétrey, représentante de la société de jeunesse, si elle a une communication à faire. Ceci n'étant pas le cas, **M. Cédric Humair** donne alors la parole aux citoyens.

Mme Véronique Lauper félicite la commune pour la jolie décoration de Noël faite au-dessus de l'abri PC. **M. Le Vice-Syndic** lui répond qu'il s'agit d'une initiative de M. Joseph Python. Il en profite pour le remercier d'avoir mis un peu de baume au cœur aux villageois avec ces lumières de Noël au centre du Village.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Vice-Syndic** adresse ses remerciements aux personnes suivantes :

- **M. Joseph Python** pour son travail tout au long de l'année ainsi que pour les décorations de Noël.
- **A la Société de Jeunesse de Grangettes** pour l'aide aux personnes âgées en cette période « CORONA ».
- **Aux Dames de « Grangettes s'anime »**, pour leur dévouement et contribution à l'animation de notre Commune.
- **A toutes les personnes** qui ont contribué à la bonne marche de notre Commune tout au long de l'année.
- Un grand merci à **Jocelyne Morard** pour tout le travail effectué durant cette année, pour la bonne humeur qu'elle apporte au sein de notre Commune.
- Ayant eu l'occasion de remplacer Christophe Menétrey à plusieurs reprises tout au long de cette année, et à ce titre, **M. Le Vice-Syndic**, tient à remercier ces collègues du Conseil communal pour leur disponibilité, leur engagement et leur savoir-faire. C'est un réel plaisir de collaborer au sein de ce Conseil communal.

Pour terminer, **M. Le Vice-Syndic**, remercie tous les citoyens présents qui ont pris la peine de se déplacer, de braver cette situation particulière que nous vivons en ce moment pour participer à cette assemblée communale.

Une fois n'est pas coutume mais la situation sanitaire et le plan de protection obligent, la tenue d'une agape et le traditionnel verre de l'amitié ne peuvent malheureusement pas être offerts aux citoyens au terme de cette assemblée.

Au nom du Conseil communal, **M. Le Vice-Syndic** adresse ses meilleures vœux au citoyens de Grangettes, que 2021 leur apporte de la douceur et de la SANTE.

L'assemblée est close à 20.20 heures.

Le Vice-Syndic

La Secrétaire